

## Braccio, Nadia

---

**De:** trnkovi@sympatico.ca  
**Envoyé:** 3 mars 2014 13:03  
**À:** Greffe  
**Objet:** FW: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Pointe-Claire, le 3 mars 2014

À qui de droit,

Par la présente, nous désirons vous exprimer que nous nous opposons catégoriquement au changement de notre compteur actuel par un compteur intelligent. Nous avons déjà formellement informé Hydro Québec de notre décision par une lettre recommandée datée du 3 juillet 2013, mais nous continuons à recevoir régulièrement des appels d'Hydro Québec et de CapGemini à ce sujet. Heureusement que notre compteur est installé à l'intérieur de notre résidence... sinon nous sommes certains qu'il aurait été changé sans notre consentement!

Nous habitons à l'adresse actuelle depuis 15 ans et avons toujours procédé à l'autorelève de notre compteur sans délais dans la facturation. Je ne vois pas pourquoi on serait forcés de changer cette méthode ou encore de devoir payer pour continuer à utiliser ce compteur.

Nous vous demandons de prendre en considération cette demande pour les phases 2 et 3 de ce projet qui va à l'encontre de nos droits. Nous ne devrions pas avoir à notre battre pour l'installation d'un appareil si on considère qu'il pourrait être dommageable pour notre santé. Nous ne voulons pas attendre d'être malades pour blâmer quelqu'un. Vaut mieux prévenir que guérir!

Sylvie Cormier et Bruno Trnka  
H9R 1K4